

**Règlement Jeu de fête du printemps 2023**  
**« Jeu de piste »**  
**Avec tirages au sort**

**Date : le samedi 18 mars 2023**

Le REC dont la présidente est Emilie Gandon 3, rue Eric Tabarly 78420 Carrières-sur-Seine organise un jeu concours « Jeu de piste » qui se déroule le samedi 18 mars. Cette action a pour but de rendre visible les entrepreneurs locaux durant la fête du printemps, et de faire découvrir le REC.

**Adresse du jeu :**

Parking de La Halle Carnot 64- 60 boulevard Carnot 78420 Carrières-sur-Seine

**Conditions de participation :**

Le jeu valable le samedi 18 mars 2023 est ouvert à toute personne physique et majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des entrepreneurs participants.

**Modalités de participation :**

Date du jeu : le samedi 18 mars 2023 de 10h à 18h

Les bulletins de participation au jeu peuvent être récupérés à côté de l'urne gratuitement sur le stand du REC.

Une seule participation par famille.

**PRINCIPE DU JEU :**

Le joueur remplit le bulletin de participation. Le joueur note sur le bulletin de participation son nom, prénom, numéro de téléphone et adresse mail et répond aux 16 questions posées avec les mots mystère puis il remet le bulletin dans l'urne REC se trouvant sur le stand du REC. Le 18 mars, le tirage au sort aura lieu et les trois gagnants seront nommés sur la page facebook du REC et sur le groupe Facebook « Tu sais que tu viens de Carrières sur Seine quand ».

Les organisateurs contacteront les heureux gagnants par mail pour qu'ils viennent récupérer leur lot.

Il est précisé qu'il n'appartient pas aux organisateurs de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du participant, qui ne recevra alors ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

**Dotations réparties dans 3 paniers :**

- Frédérique Rosier Crétois : 3 mugs valeur 7€ le mug
- Le Carillon Gourmand - Boé Aurore : bon d'achat de 25€ sur les moulages de Pâques
- Little Papoum - Clémentine Moreau : 3 jeux défi nature 10€\*3
- Karine Héloin : 1 séance de coaching sur la gestion des émotions / 75€
- Richard Isabelle : Une composition florale 35€
- Séverine Feiss : Séance individuelle (visio 45 min) de scan des émotions / 50€
- Michele Gabet : 1 séance photo de portrait / 90€
- Véronique VandenRoy - Brindilles : oiseau à accrocher 23€

- Emilie Gandon - Aux Bons Soins d'Emilie : un soin du visage Herboriste Flower Power MANSARD 1h / 80€
- Julien Georget - Dom Zébulon : bouteille de vin / 30€
- Nathalie Gobé : une séance de sophrologie 55€ et 3 portes clé 15€
- Jean- Philippe Lugaro : Ferrari miniature 1/24 29€
- Rita Kortshok : bon cadeau pour un cours de dessin 75€
- Laetitia Aymonin : 3 mugs 18€
- IAD : 1 tablier IAD 30€
- Alicia Pinot : un pot de crème de truffes et des biscuits de parmesan fait maison 22,50€
- Khedidja Kadri : une séance de naturopathie avec remise de programme d'hygiène personnalisé de 45 min, 50€
- Jnane Fez: un brûleur de parfum 20€
- Epi se rit : bon cadeau de 40€
- Anne Fortin : atelier famille 1h30 47€ et une infusion cacao 10€

Les bons cadeaux seront à utiliser avant le 30/06/2023  
 En aucun, il ne sera versé la contre-valeur en espèce des lots.  
 Les lots ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni monnayables.

#### **Remise des dotations :**

Les trois gagnants devront se rendre à Aux Bons Soins d'Emilie pour récupérer leur panier .  
 Ils pourront en prendre possession avant le 31 mars 2023.

Aucune demande d'envoi n'est possible.

Les dotations qui ne seront pas récupérées dans les délais requis seront considérées  
 comme perdues.

#### **Informatique et libertés :**

Les données personnelles des participants sont traitées dans le respect de la loi  
 informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont nécessaires à la  
 gestion de leur participation au présent jeu et sont réservées aux organisateurs.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux  
 libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des  
 données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier  
 aux organisateurs.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent jeu seront utilisées pour  
 contacter le participant en aucun cas du gain du lot.

Les organisateurs s'engagent à l'égard des personnes concernées à prendre toutes  
 précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher  
 qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

#### **Droit à l'image :**

Du fait de l'acceptation de la dotation, les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser  
 leur nom, prénom, photo dans toute opération promotionnelle liée au présent jeu sans que  
 cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie au bénéfice du gagnant de  
 la dotation autre que la dotation remportée.

La cession de droit à l'image sur les clichés représentant le gagnant lors de la remise des lots couvre le territoire français, sans limite de durée, sur tous supports notamment la page Facebook « Tu sais que tu viens de Carrières sur Seine quand ». Il est convenu que cette cession de droit à l'image ne donne droit à aucune rémunération d'aucune sorte.

#### **Acceptation du règlement :**

La participation au jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du Joueur au présent règlement, et au principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

Toutes les personnes qui décident de jouer au présent jeu, sont invitées à se reporter à la lecture du présent règlement qui sera disponible :

- au stand du REC
- sur la page Facebook du REC

#### **Contestation du règlement :**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Aux bons soins d'Emilie, 3 rue Eric Tabarly 78420 Carrières sur Seine, au plus tard quarante-cinq (45) jours après la date limite de participation au jeu telle qu'indiquée au présent règlement. Aucune contestation envoyée passé ce délai ne sera examinée par les organisateurs. A l'exception des cas de fraude des participants, toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre les organisateurs et le participant. A défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux, sous réserve des dispositions légales. En cas de contradiction entre les dispositions du présent règlement et tout message et/ou toute information quelconque relative au jeu, les dispositions du présent règlement prévaudront.

#### **Liste des entrepreneurs participant :**

- Frédérique Rosier Crétois
  - Aurore Boé
  - Clémentine Moreau
  - Karine Héloin
  - Richard Isabelle
  - Séverine Feiss
  - Michele Gabet
- Véronique VandenRoy
  - Emilie Gandon
  - Julien Georget
  - Nathalie Gobé
- Jean- Philippe Lugaro
  - Rita Kortshok
  - Laetitia Aymonin
- IAD

- Alicia Pinot
- Khedidja Kadri
- Jnane Fez